

RE: 2,58 Ω

OK



DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

I _Δ (mA)	I _n (A)	I _n - autres (A)	I _Δ	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22.5kA2s (3000A)	A	Tout	OK	OK
30	40		22.5kA2s (3000A)	A	FGH	OK	OK

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombre circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
1	C	6		2	6
3	C	20		2	2.5
1	C	16		2	1.5
4	C	16		2	2.5

Contrôle visuel (général)	OK	Contact direct	OK	Contact indirect	OK
Raccordement	OK	schéma en annexe par Aceg asbl	NA		
Liaisons équipotentielles	OK	Section des conducteurs	OK		
Continuité	OK	Éclairage / machines	NVT		

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

Ce rapport annule le rapport n GEMb15 60858737 00.fr 000, 13/12/2019

CONCLUSION

- ☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1. La prochaine visite de contrôle est à prévoir avant le 6/7/2046
- ☒ Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que les bornes d'entrée du dispositif de protection à courant différentiel-résiduel, placée au début de l'installation soit sécurisée par plombage.
- ☒ Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et le(s) plan(s) de position ont été signés par l'organisme agréé.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe:

PUBLICATION DE LA VISITE TECHNIQUE

L'inspecteur Frédéric Barre

Signature EMPLOYÉ:

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.

- Le propriétaire ou locataire doit s'assurer que les installations électriques sont conformes aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier technique.
- Tout accident survenu au(x) personnel et/ou directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Énergie du Service public fédéral Économie.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

www.aceg.be

02 880 88 90

BE53 0689 0209 2953 - BTW BE0639.866.481

Feuille de route pour une installation qui est conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des modifications ou extensions importantes à l'installation, vous devez les faire contrôler.	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 6/7/2046	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.